



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 4262

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la nécessité d'inclure dans les programmes d'histoire l'enseignement du drame vécu par l'Alsace et la Moselle pendant la Seconde Guerre mondiale. Il lui demande de bien vouloir lui préciser son intention sur ce point d'éducation qui lui semble particulièrement important.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans les lycées, les nouveaux programmes d'histoire, qui sont entrés en vigueur à la rentrée 1988 en première et s'appliqueront à la rentrée 1989 en terminale, font une large part à l'étude de la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci figurera en effet au programme des deux dernières années du second cycle : en classe de première seront étudiées les grandes phases et les conditions du conflit ainsi que l'histoire de la France durant cette période ; en classe terminale, on insistera particulièrement sur le bilan du conflit du point de vue notamment de ses conséquences politiques, matérielles et morales. Au niveau des collèges, c'est en classe de troisième que la Seconde Guerre mondiale est abordée. Au cours de cette étude, les professeurs traitent de façon détaillée le thème de l'Occupation et celui de la Résistance. À cet enseignement proprement dit s'ajoute l'action du concours national de la Résistance et de la déportation organise tous les ans pour les élèves volontaires des classes de troisième, première, terminale et des lycées professionnels. En offrant chaque année un thème nouveau à la réflexion des élèves, il permet de mettre un accent particulier sur tel ou tel événement ayant marqué cette période tragique de l'histoire contemporaine. Comme le montrent ces quelques exemples, les professeurs ont de nombreuses occasions de traiter le drame particulier vécu par l'Alsace et la Moselle pendant la Seconde Guerre mondiale. Il leur appartient, en fonction notamment de leurs préoccupations pédagogiques et du temps dont ils disposent, de mettre en relief tel ou tel aspect particulier de cette période.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4262

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2967